ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2025

RENFORCER L'EFFECTIVITÉ DES DROITS VOISINS DE LA PRESSE - (N° 991)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 4

présenté par M. Balanant

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« tous les éléments d'informations relatifs »

les mots:

« toutes les informations relatives ».

II. – En conséquence, au même alinéa 8, substituer aux mots :

« tous les autres éléments d'informations nécessaires à une évaluation transparente »

les mots:

« toutes les informations nécessaires à l'évaluation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.